

Conditions d'utilisation Hella Gutmann (page 1 de 3)

Version 10, 01-01-2025

1. Domaine d'application :

Les rapports juridiques entre la société Hella Gutmann, Am Krebsbach 2, 79241 Ihringen (ciaprès désignée « Hella Gutmann ») et l'Acheteur dépendent des présentes conditions et d'éventuels autres accords pris exclusivement par écrit. Il ne peut être procédé à une modification ou un ajout que sous la forme écrite. Aucune autre condition générale ne s'applique même si elle ne fait pas l'objet d'un rejet explicite. Ces conditions s'appliquent également aux sociétés liées aux Parties contractantes au sens du § 15 AktG (loi allemande relative aux sociétés anonymes), dans la mesure où les livraisons sont effectuées par celles-ci ou à celles-ci.

2. Objet de la licence :

- 2.1 Hella Gutmann met à la disposition du client, dans le cadre de ces conditions et pour une durée déterminée, un programme logiciel avec des données pour la commande des testeurs de diagnostic mega macs mega macs PC, PC SE, ONE, S 20, 42SE, 56, 77 ou X et/ou un programme logiciel avec des données de technique de véhicule appelées « HGS Data » en ligne (disponibilité HGS Data selon la licence choisie). Le programme logiciel avec des données pour la commande des testeurs de diagnostic mega macs mega macs PC, PC SE, 42SE, 56, 77, X3 ou X4 donne en outre le droit à une utilisation illimitée du service d'assistance technique Hella durant la période de licence. Les données techniques reprises dans le progiciel "HGS Data" peuvent contenir : des données de contrôle, de systèmes d'administration du moteur, des systèmes ABS, airbags, thermomanagement, technique de feux, bulletins de service actuels et schémas des connexions.
- 2.2 Les données sont actualisées gratuitement à plusieurs reprises en cours d'année. En règle générale, toutes les mises à jour sont disponibles en internet.. Hella Gutmann se réserve expressément le droit de se servir d'autres possibilités de mises à jour acceptables techniquement.
- 2.3 Le volume de chacun des paquets de données du logiciel découle de la commande ferme. Une extension du paquet de données choisi par l'Acheteur est possible à tout moment.
- 2.4 Hella Gutmann met à la disposition de l'Acheteur le logiciel prêt à être installé. L'installation est réalisée par l'Acheteur lui-même sur son ordinateur. L'Acheteur doit veiller à ce que son matériel réponde aux exigences minimales du logiciel. Les conditions nécessaires d'utilisation du matériel et du système sont contenues dans internet ou dans les prospectus de vente et peuvent être obtenues auprès de Hella Gutmann ou du réseau de la rechange automobile.

3. Mise à disposition du logiciel et accord de licence :

- 3.1 Le logiciel avec le volume intégral des données est disponible sur le internet auprès le Hella Gutmann Portal. L'utilisation du logiciel se peut poursuivre techniquement après la conclusion d'un contrat de licence et l'attribution d'un code de connexion libre individualisé. À réception de la commande, l'Acheteur reçoit une confirmation de commande sur laquelle est indiqué le code de connexion libre.
- 3.2 Pendant la durée du contrat, Hella Gutmann accorde à l'Acheteur en vertu des présentes conditions un simple droit d'utilisation du logiciel, non exclusif et non cessible. L'utilisation est liée à un ordinateur qui sera déterminé par l'Acheteur.
- 3.3 Hella Gutmann se réserve tous les droits de propriété, droits d'auteur et autres droits sur le logiciel faisant l'objet du contrat, en particulier les droits de publication, de reproduction et de traitement. Hella est en droit de modifier à tout moment le logiciel en éditant une nouvelle version, un paquet de services ou une actualisation du programme et d'étendre, d'ajouter ou de supprimer des fonctions et contenus existants.
- 3.4 L'Acheteur est en droit d'installer le logiciel sur son ordinateur ou sur un autre support de données. Il est expressément interdit à l'Acheteur, s'il n'a pas obtenu l'accord préalable de Hella Gutmann, de modifier le logiciel, de le reproduire, de le mettre à la disposition de tiers ou de convertir le logiciel de « code objet » en « code source », que ce soit par ingénierie inverse, désassemblage ou décompilation.

4. Durée de la licence :

- 4.1 La licence a une durée limitée de un an, sauf si convenu autrement. Les dates de début et de fin sont mentionnées dans la confirmation de la commande. A la fin du contrat, pour une durée indéterminée, chaque année suivante la licence sera prolongée automatiquement pour un an à moins que le titulaire de la licence ne déclare par écrit à Hella Benelux BV qu'il ne souhaite plus prolonger la licence, et ceci au plus tard un mois avant l'expiration de la licence. Le cas échéant, l'utilisation du logiciel sera bloquée,, il n'y aura plus de support par le Helpdesk Technique et l'utilisateur n'aura plus droit aux mises à jour du logiciel.

5. Prix et conditions de paiement :

- 5.1 Tous les prix s'entendent hors taxes applicables sur le chiffre d'affaires, frais d'emballage et d'expédition.
- 5.2 À l'exception des clients Hella Gutmann macsRemote Services et sauf accord contraire écrit, le paiement devra être effectué avant le 25 du mois suivant la réception de la facture.
- 5.3 Pour les clients Hella Gutmann macsRemote Services, un délai de paiement de 7 jours nets s'applique.
- 5.4 L'établissement par l'Acheteur d'un calcul faisant intervenir des contre-prétentions est exclu.
- 5.5 Hella se réserve la propriété de l'ensemble des marchandises livrées jusqu'à leur paiement intégral.

Conditions d'utilisation Hella Gutmann (page 1 de 3)

Version 10, 01-01-2025

6. Garantie :

- 6.1 Au cas où le support de données serait défectueux lors de la remise, l'Acheteur est en droit d'exiger une nouvelle livraison gratuite. À cet effet, l'indication du nom et de l'adresse de l'Acheteur et l'indication du numéro de client sont nécessaires.
- 6.2 Hella Gutmann ne donne aucune garantie sur l'exactitude et l'exhaustivité des données. Toutes les données et les informations techniques proviennent des indications fournies par les fabricants et importateurs, les études effectuées sur les véhicules ou les propres documents de Hella. Les données sont établies en observant le plus grand soin possible. En raison du volume particulier des données à considérer, des écarts, des modifications, des variantes spécifiques à chaque pays, ainsi que des erreurs et autres fautes ne sont pas complètement exclus. Il est par conséquent demandé à l'Acheteur de s'assurer que les données relatives à l'identification du véhicule et à l'équipement du véhicule correspondent aux données contenues dans le logiciel.
- 6.3 Hella Gutmann ne garantit pas que les données seront suffisantes pour répondre aux exigences et aux objectifs de l'Acheteur ni que le logiciel est compatible avec le matériel utilisé par l'Acheteur ou avec d'autres logiciels.
- 6.4 S'il apparaît un défaut lors de l'utilisation conforme au contrat du logiciel, l'Acheteur doit en informer immédiatement Hella. L'élimination des défauts est réalisée, selon le choix de l'Acheteur, soit par la réparation soit par la livraison d'un nouveau logiciel. Si le défaut a été causé par une utilisation incorrecte ou non conforme du logiciel par l'Acheteur ou dans d'autres circonstances dont Hella n'est pas responsable, en particulier par des modifications effectuées sur le logiciel par l'Acheteur ou par des tiers, les réclamations pour malfaçons sont exclues, si l'Acheteur ne peut pas prouver que lesdites circonstances ne sont pas la cause du défaut.
- 6.5 Si Hella Gutmann n'est pas en mesure de remédier au défaut dans un délai convenable, l'Acheteur est en droit de résilier le contrat et d'exiger la réhabilitation. Toute autre réclamation de dédommagement pour des dommages qui n'ont pas été subis par le logiciel, en particulier les réclamations relatives à des pertes de revenus ou à des préjudices subis par l'entreprise, ainsi qu'aux pertes de données ou au traitement incorrect des données, est exclue.

7. Réparations :

- 7.1 Les commandes de réparation de matériel Hella Gutmann seront exécutées immédiatement si les frais de réparation sont inférieurs ou égaux à € 200,- hors TVA sans avoir d'abord fourni un devis au client et reçu une approbation pour la réparation de la part du client. Pour les montants de réparation supérieurs à € 200,- hors TVA un devis sera d'abord fourni et les réparations ne seront effectuées qu'après accord du client.

8. Responsabilité :

- 8.1 Hella Gutmann n'est responsable en vertu du manquement à ses obligations contractuelles ou extracontractuelles que lorsqu'il y a préméditation ou faute lourde de la part des membres de la direction ou du personnel d'encadrement. Lorsque la préméditation ou la faute lourde sont le fait d'employés ne faisant pas partie de l'encadrement, Hella n'est responsable que lorsque ceux-ci commettent des manquements aux obligations essentielles du contrat. Dans ces cas, la réclamation de l'Acheteur est limitée à l'indemnisation des dommages prévisibles de manière typique.
- 8.2 La responsabilité pour les dommages consécutifs résultant de l'utilisation du logiciel est exclue.
- 8.3 Toutes réclamations de l'Acheteur sont exclues dans la mesure où les dommages sont dus à des manquements qui lui sont imputables, et qui sont la conséquence du non respect des consignes relatives à l'utilisation, à la maintenance et à l'installation, d'une utilisation inadaptée ou non conforme, d'une manipulation incorrecte ou avec négligence, d'une usure naturelle ou d'une réparation défectueuse.

9. Protection des données :

- 9.1 Hella Gutmann gardera confidentielles les informations personnelles relatives à l'Acheteur et ne les utilisera que conformément aux dispositions légales, dans la mesure où ceci est nécessaire pour l'exécution du contrat, l'administration technique et la gestion des clients. De plus, l'Acheteur donne son autorisation pour recevoir des informations par courrier électronique sur les mises à jour de logiciels, des promotions et d'autres informations associés sur les produits ou licence de Hella Gutmann. Si Hella doit embaucher, pour la réalisation des prestations commandées, des sous-traitants ou du personnel auxiliaire d'exécution qui ont besoin de ces données, ces données ne seront communiquées que dans la limite de ce qui est nécessaire. Dans ce cas, Hella veillera à ce que ces sous-traitants ou ce personnel auxiliaire d'exécution traitent ces données avec la confidentialité prévue par les dispositions légales et seulement selon les dispositions légales et les détruisent dès qu'elles ne leur sont plus nécessaires. Par ailleurs, la divulgation d'informations à des tiers nécessite l'accord exprès de l'Acheteur.
- 9.2 Hella Gutmann prendra les mesures de sécurité nécessaires sur le plan technique et organisationnel pour protéger les informations relatives à l'Acheteur qui sont administrées par Hella Gutmann contre toute manipulation, perte, destruction ou contre l'accès de personnes non autorisées ou la mise à la disposition du public non autorisée. Les mesures de sécurité prises à cet effet seront continuellement améliorées et adaptées par rapport à l'évolution technologique.

Conditions d'utilisation Hella Gutmann (page 1 de 3)

Version 10, 01-01-2025

10. Résiliation :

- 10.1 Hella Gutmann est en droit de résilier le contrat qui le lie à l'Acheteur avec effet immédiat, lorsque l'Acheteur enfreint les dispositions relatives à la licence et à l'utilisation. Dans ce cas, tous les droits d'utilisation de l'Acheteur s'éteignent, sans que l'Acheteur puisse réclamer un dédommagement de ses frais.
- 10.2 Du reste, le droit de résilier sans délai pour raison majeure reste inchangé.

11. Expiration des liens contractuels :

Le lien contractuel expire en raison de sa résiliation.

12. Dispositions générales :

- 12.1 Si une disposition de ces termes et des autres accords convenus est ou devient inefficace, la validité du reste du contrat ne s'en trouvera pas affectée. Les parties contractantes remplaceront la disposition inefficace par une disposition s'en rapprochant autant que possible dans son effet économique.
- 12.2 La langue déterminante du contrat est l'allemand.
- 12.3 Le droit applicable est exclusivement le fond du droit de la République fédérale d'Allemagne.
- 12.4 L'application du « droit d'achat des Nations unies » (accord des Nations Unies sur les contrats relatifs à l'achat de marchandises à l'international du 11.04.1980) est exclue.
- 12.5 La juridiction compétente est Lippstadt (Allemagne).